

# Ce que l'Économie Sociale et Solidaire apporte en Pays de la Loire

Dans une ère marquée par des défis écologiques et sociaux sans précédent, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) s'impose comme un acteur clé pour repenser notre modèle économique. La récente crise sanitaire et la crise écologique ont accentué la nécessité d'un rapport renouvelé à notre environnement et d'une économie plus enracinée dans nos territoires. Les organisations de l'ESS offrent des solutions concrètes et durables, en réunissant l'humain et l'environnement au cœur de leurs actions.

L'ESS est omniprésente dans notre quotidien, que ce soit dans l'éducation, la santé, les loisirs, l'agriculture... Elle promeut un modèle économique où la performance est au service du projet et non uniquement du profit et où la prise de décision est démocratique. Ces acteur·rices, par leurs démarches collectives, contribuent à un monde plus juste et durable, tout en tissant un réseau de solidarités.

L'ESS offre une alternative concrète. Elle incarne un changement volontaire, garantissant l'intérêt général, la gouvernance collective et la coopération économique

au premier plan. Elle représente plus qu'un secteur économique : une voie vers une société plus équitable et un développement respectueux de l'environnement.

Soutenir et développer l'ESS, c'est choisir une économie sociale, solidaire, responsable et durable. C'est opter pour une coopération plutôt que pour l'individualisme, l'impact social plutôt que le profit à court terme.

La CRESS des Pays de la Loire vous propose de découvrir les multiples apports de l'ESS à notre territoire ligérien. Chaque mois, elle proposera un focus sur une thématique : le logement, la culture, la santé, le numérique..., valorisant des réseaux et des structures de l'ESS qui œuvrent chaque jour dans notre région.

La lutte contre les précarités étant le fil rouge du plan d'action de la CRESS en 2024, un portrait y sera consacré dans chacune des thématiques.

Bonne lecture !

## En Pays de la Loire

**162 000** salarié·es

dont **68 %** de femmes

**12,5 %** de l'emploi salarié,  
soit **1** emploi sur **8**

**15 071** établissements

**4,5** milliards de masse salariale

### Poids dans l'emploi :

 Action sociale : **65 %**

 Sports et loisirs : **57 %**

 Activités financières et d'assurance : **35 %**

 Enseignement : **35 %**

 Arts et spectacles : **34 %**

## La loi ESS



La loi du 31 juillet 2014 donne pour la première fois à l'économie sociale et solidaire une définition légale.

Selon la loi, l'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise,
- une gestion conforme aux principes suivants :
  - o les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
  - o les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées [...].

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme :

- de coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations,
- de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions.

 [En savoir plus](#)

# Les familles de l'ESS

## Les associations, au cœur de l'engagement citoyen et économique

Les associations représentent une figure structurante de la vie citoyenne et économique française. C'est par elles que s'organisent des activités de toute sorte dans le domaine des arts, des sports, des loisirs, du tourisme, mais aussi par elles que se défendent des causes politiques et que se construisent une variété de services économiques et sociaux répondant aux besoins de leurs adhérents et de l'ensemble de la société. Les associations sont représentées à l'échelle nationale par Le Mouvement Associatif.

En Pays de la Loire :

- 140 313 salarié·es
- 12 453 établissements
- 12,4 % de l'emploi privé

## Les mutuelles, pour assurer les biens et les personnes et accompagner les besoins sanitaires et sociaux

Préfiguratrices de la sécurité sociale, les mutuelles sont des actrices majeures de l'entraide et de la solidarité en France. Elles permettent à leurs adhérents de disposer de garanties financières face aux aléas de la vie et gèrent de nombreux établissements de soin et d'action sociale. Elles sont représentées par l'Association des Assureurs Mutualistes (mutuelles d'assurance des biens et personnes) et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (mutuelles de santé et de prévoyance).

En Pays de la Loire :

- 9 602 salarié·es
- 643 établissements

## Les sociétés commerciales de l'ESS, un modèle de l'entreprise sociale

Nouveau statut prévu dans la loi de 2014, les sociétés commerciales de l'ESS sont des entreprises dont l'objet ne se réduit pas au partage des bénéfices, dont la gouvernance est collective, et dont les modalités de gestion imposent le report à nouveau et la mise en réserve obligatoire impartageable d'une partie de leurs bénéfices. Présentes dans des secteurs d'activités comme le réemploi et le recyclage, l'insertion, le numérique, la finance solidaire, le commerce équitable, elles se fédèrent aujourd'hui au sein du Mouvement Impact France.

## Les coopératives, des contributrices majeures de l'économie

Les coopératives participent activement au développement économique et démocratique des territoires. Leurs sociétaires peuvent être des entreprises désirant mutualiser leurs ressources (coopératives agricoles, d'artisans...), des usagers souhaitant reprendre en main les services dont ils bénéficient (coopératives de consommateurs, banques coopératives...) ou encore les salarié·es pour mieux agir sur leurs outils de production (SCOP, SCIC, Coopératives d'Activités et d'Emploi). Elles sont fédérées au sein du réseau Coop Fr.

En Pays de la Loire :

- 29 288 salarié·es
- 1 943 établissements
- 2,6 % de l'emploi privé

## Les fondations, la philanthropie et la gestion d'activités d'intérêt général

Les fondations sont des organisations majeures de la philanthropie. Elles collectent et redistribuent plusieurs milliards d'euros de fonds à des projets d'intérêt général. Elles sont aussi gestionnaires d'hôpitaux à but non lucratif, de nombreux établissements d'hébergement sociaux, ou encore d'établissements d'enseignement et de recherche. Elles sont représentées par le Centre Français des Fonds et Fondations.

En Pays de la Loire :

- 3 590 salarié·es
- 74 établissements

## L'agrément ESUS, entreprises solidaires d'utilité sociale

L'agrément ESUS est délivré aux entreprises justifiant d'une forte utilité sociale afin de pouvoir bénéficier des fonds de l'épargne solidaire, de soutien et de financements publics, ainsi que d'une meilleure visibilité de leurs activités.

250 agréments ESUS en Pays de la Loire au 31 décembre 2023.